

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2016

Etaient présents : COLLET Ch. COLLET C. MULON M. BAILLEUX A. MONTAY G. BAUDRIN P. SALADIN B. PREVOT V. SPOTO S. MOREAU G. FAILLON J. NATHIEZ V. RIFF C. PREUVOT R. HAMADI A. GOBERT J. THUILLET MP. GARNERONE L. DOLEZ C. DESROUSSEAUX C. DE MULDER A.

Etaient excusés : MUSY F. RAMEZ D. DELANNOY JM. COLOMBEL L.

Procurations respectives à : GARNERONE L. DESROUSSEAUX C. BAUDRIN P. COLLET C.

Etaient absents non excusés : DEBIONNE M. DUMOULIN H.

I – COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 NOVEMBRE 2016

Voir document en votre possession. Adopté à l'unanimité

II – DBM 3

Vu l'instruction M14

Considérant qu'il convient d'adapter les écritures budgétaires aux besoins apparus ces dernières semaines concernant les sections de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au conseil municipal d'adopter une décision budgétaire modificative.

59369 Code INSEE	COMMUNE DE MAING - (1) COMMUNE DE MAING	DM n°3 2016
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 2013-03

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60628-020 : Autres fournitures non stockées	251,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	251,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7391172-020 : Dégrevement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0,00 €	251,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	251,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	251,00 €	251,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Adopté à l'unanimité

III – EMPRUNT

Le maire rappelle à l'assemblée délibérante la nécessité de pourvoir au financement du programme d'aménagement de la rue des Violettes et la création d'une chaussée de liaison par la réalisation d'un emprunt de 240.000 €.

Deux organismes bancaires ont fait les propositions suivantes :

Proposition Caisse d'Épargne	Proposition Banque postale
Possibilité d'emprunt : 240.000 €	Possibilité d'emprunt : 120.000 €
PROPOSITION 1	PROPOSITION 1
240.000 €	120.000 €
Durée 15 ans	Durée 15 ans
Taux fixe : 1,33 %	Taux fixe : 1,69 %
Coût du crédit : 25 132,94 €	Coût du crédit : 16 205,40 €
Amortissement progressif	Amortissement progressif
Frais de dossier : 480 €	Frais de dossier : 250 €
Echéance trimestrielle	Echéance trimestrielle
PROPOSITION 2	
240.000 €	
Durée 20 ans	
Taux fixe : 1,55 %	
Coût du crédit : 39 579,93 €	
Amortissement progressif	
Frais de dossier : 480 €	
Echéance trimestrielle	
PROPOSITION 3	
240.000 €	
Durée 25 ans	
Taux fixe : 1,70 %	
Coût du crédit : 55 103,72 €	
Amortissement progressif	
Frais de dossier : 480 €	
Echéance trimestrielle	

Le Maire propose de retenir la proposition 1 de la Caisse d'Epargne.

Le Conseil Municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré :

- agréé à l'unanimité la réalisation d'un emprunt de 240 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe aux conditions susmentionnées,
- mandate le maire pour signer tous documents y afférents.

IV – VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE A4088 A LA SA DU HAINAUT – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la situation de la commune au regard de la loi SRU et l'objectif fixé de construction de logements sociaux. Il indique que la SA du Hainaut est intéressée pour la construction de 3 logements sociaux sur un terrain appartenant à la commune cadastré A4088, situé dans la résidence des Frères Rucart.

Il propose au conseil municipal d'autoriser la vente à la SA du Hainaut de cette parcelle pour l'euro symbolique. Cette parcelle a été estimée par le service des domaines à 65 000 €. La vente à l'euro symbolique permettrait à la commune de bénéficier d'une baisse des pénalités qui lui sont réclamées à hauteur de la valeur réelle du terrain cédé.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la vente de la parcelle cadastrée A 4088 à la SA du Hainaut pour l'euro symbolique et mandate le Maire pour signer tous documents y afférents.

V – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de proposer à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion les avancements de grade de quatre agents au titre du tableau annuel d'avancement de grade 2017. Il s'agit des grades suivants : création d'un poste de technicien principal de 1ère classe, d'un agent de maîtrise principal, d'un adjoint technique de 1ère classe et d'un adjoint administratif de 1ère classe.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier comme suit le tableau des effectifs permanents de la commune approuvé par délibération du conseil municipal en date du 21 juin 2016.

PERSONNEL A TEMPS COMPLET

- 1 directeur général des services (emploi fonctionnel)
- 1 attaché principal
- 2 rédacteurs principaux de 1ère classe
- 2 rédacteurs
- 1 adjoint administratif principal de 1ère classe
- 2 adjoints administratifs de 1ère classe
- 3 adjoints administratifs de 2ème classe
- 1 brigadier chef de police
- 1 technicien principal de 1ère classe
- 2 techniciens principaux de 2ème classe
- 1 technicien
- 1 agent de maîtrise principal
- 1 agent de maîtrise
- 1 adjoint technique principal de 2ème classe
- 2 adjoints techniques de 1ère classe
- 6 adjoints techniques de 2ème classe
- 1 animateur territorial
- 1 adjoint d'animation de 2ème classe

PERSONNEL A TEMPS INCOMPLET

- 16 H 00 HEBDOMADAIRES :

- 1 adjoint technique de 2ème classe
 - 17 H 30 HEBDOMADAIRES :
- 1 adjoint administratif de 2ème classe
 - 21 H 00 HEBDOMADAIRES :
- 1 opérateur principal des activités physiques et sportives
 - 22 H 30 HEBDOMADAIRES :
- 1 adjoint technique de 2ème classe
 - 27 h 30 HEBDOMADAIRES :
- 2 adjoints techniques de 2ème classe
 - 28 h 16 HEBDOMADAIRES :
- 2 agents spécialisés des écoles maternelles de 1ère classe
- 7 adjoints techniques de 2ème classe

Vote : à l'unanimité

VI - QUESTIONS DIVERSES

Néant